



# La Gazette De La Maraîchine

## Bulletin de la Commune du Bourdet

### DOSSIER THÉMATIQUE : PRÉSENTATION DU PLUI-D DE LA COMMUNE

#### ENVIRONNEMENT



**LA JOURNÉE DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
Une table ronde

#### TÉLÉTHON 2021



**FRESQUES ET CARAVANE**  
dans la commune

#### JOURNÉE CONVIVIALE



**OCTOBRE ROSE**  
Journée conviviale avec les habitants

#### UNE ARTISTE DANS LA COMMUNE



**PORTRAIT DE MISS VITRIOL**  
Artiste

#### TRAVAUX



**TRAVAUX DANS LA COMMUNE**  
livraison de la stabulation

#### AGENDA 2022



**LES ÉVÉNEMENTS EN 2022**  
sous réserve de la situation sanitaire

AVEC LA PARTICIPATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE



# Edito du Maire

## Janvier 2022

Cher(e)s Habitant(e)s de Le Bourdet,

Votre Conseil municipal a réussi à faire face, avec constance et dévouement, à trois difficultés survenues en 18 mois : la pandémie de COVID-19, qui n'est pas terminée, au moment où afflue une Vème vague ; une démocratie chancelante, avec notamment ce que l'on appelle pudiquement un « retour de l'Etat », qui est en fait un mouvement de concentration des décisions au niveau de l'exécutif et de son bras droit local : le Préfet ; un désintérêt menaçant des urnes, des dernières élections communales aux élections départementales et régionales de 2021. Dans ce contexte, vos élus ont tenté de jouer efficacement leur rôle de « gardiens de la République ». La nouvelle équipe municipale a maintenant pris ses marques, malgré la poursuite des restrictions sanitaires. Les compétences nécessaires pour nos différents « métiers » exercés en tant qu'élus se sont améliorées.

Depuis juillet, nous avons pu poursuivre différents échanges toujours très fructueux entre élus, habitants et professionnels installés sur la commune. J'ai personnellement apprécié 3 temps forts qui ont marqué le second semestre 2021.

1/ Le concert-soirée musicale gratuit organisé par le centre Socio-culturel du Pays mauzéen, le mardi 27 juillet, avec un très bon groupe de rock et beaucoup de participants, surtout en seconde partie de soirée. Les bénévoles du CAC (Comité d'Animation de la Courance) ont assuré une super-buvette et Xavier Canteau (Pizza'V) a régalé le public avec ses excellentes pizzas, ayant pu positionner son camion sur place. La commune de Frontenay-R.R. nous a prêté, monté et démonté sa scène. Une belle soirée ! Merci à tous les aidants et tous ceux qui sont intervenus de manière désintéressée pour la commune, élus compris.

2/ Le dimanche « développement durable » du 26 septembre, organisé avec la commune de Prin-Deyrançon, soutenu par une aide financière de Niort-Agglom-CAN. De nombreux stands tenus par des producteurs, artisans et traiteurs locaux, des débats très riches, malgré l'absence de certains intervenants prévenus trop tardivement, un excellent repas fourni par La Petite Fabrique (Prin-Deyrançon), et toujours le CAC, brillamment à la manœuvre pour les boissons. Beaucoup de public, malgré une météo pas franchement favorable. Nous espérons vivement que ces journées soient reprogrammées en juin. En 2022, ce rendez-vous festif et apprenant devrait se dérouler à Prin-Deyrançon, les 2 communes sont prêtes à repartir.

3/ La matinée de rencontre annuelle entre les habitants du Bourdet et les élus municipaux, le samedi 16 octobre s'est déroulée juste après la marche Octobre Rose entre habitants et la collecte de fonds organisée par la Mairie, le même jour. Sous un beau soleil, belle rencontre avec



une cinquantaine d'habitants. Le Maire, ses Adjointes, les Conseillers délégués ainsi que les jeunes Conseillers municipaux ont présenté leur travail et leurs propositions en cours.

Pour ces 3 événements, il faut souligner le rôle primordial et très efficace joué par les élus de la Commission Lien social, dont l'animatrice est Françoise Clisson. On peut rappeler que cette commission municipale, comme toutes les autres, sont ouvertes à tous.

Dans la foulée, le chantier participatif du futur rucher communal a été engagé par le Conseiller Frédéric Richet, avec l'appui d'une famille du Bourdet, pour défricher, avec beaucoup de précautions, maintenir les arbres dignes d'intérêt de préservation (frênes à conduire en têtard, ormes, aubépinières, noyers...), délimiter la future aire d'implantation des ruches. Des peupliers sont sans doute à abattre ; des arbres en bordure de voie communale à planter, avec le Parc naturel du Marais poitevin.

Le chantier participatif du cimetière a commencé quant à lui le samedi 27 novembre, après une belle et longue remise en état complète du site, pour accueillir un enherbement, obligatoire, de qualité. Suite à un premier atelier de volontaires, la réflexion s'est approfondie sur ce qu'il faudrait faire. Différents avis ont émergé. La commune est accompagnée par une paysagiste, qui en fera la synthèse et proposera des axes d'intervention en janvier 2022.

Enfin, la forte préoccupation des élus sur la mise en sécurité routière de tout le village et la réduction de la vitesse, voit un début de réalisation. Une étude avec des pistes de travail a été menée par ID79 et le Département. Un projet concret a été déposé auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, avec une demande de subvention, pour mieux valoriser la richesse paysagère du Bourdet, la décliner sur les axes routiers, et créer des voies de circulation piétonne et cycliste apaisées. Ce grand projet donnera lieu bien entendu à une présentation et un débat participatif avec la population, pour le consolider.

L'ambition des élus est de renforcer le travail collectif de l'équipe municipale. Malgré les difficultés et le fait que la plupart des conseillers municipaux sont des actifs, il nous faut être dignes de la confiance que nous ont accordée les habitants.

Le Maire,  
Clément Cohen

[Réagissez à ce nouveau bulletin municipal :](#)

Vos commentaires ou observations seront les bienvenus,  
vous souhaitez ajouter des contributions, des articles...

[Suivre l'actualité de la mairie :](#)

<https://www.lebourdet.fr/>

Facebook Mairie de Le Bourdet



*Le Maire,  
ses Adjointes,  
et le Conseil municipal  
vous souhaitent à tous une belle année 2022...*

*Santé, bonheur et réussite  
dans la réalisation de vos projets !*

# La journée du développement durable Le Bourdet - Prin-Deyrançon



Organisée par les commissions environnement et lien social, la journée du développement durable de Le Bourdet - Prin-Deyrançon a eu lieu cette année sur la commune de Le Bourdet le 26 septembre dernier.

Durant la matinée, une sortie randonnée a été organisée par la section randonnée du Comité d'animation de la Courance sur le sentier de la Maraîchine.

Un marché de producteurs locaux et des stands d'animations ont accompagné les visiteurs toute la journée. Des ateliers Land Art et cuisine ont été proposés aux jeunes publics de la commune.

L'après-midi une table ronde a réuni des représentants du Parc régional du Marais poitevin, du Conservatoire des Espaces Naturels, de l'association Bassines non merci autour des Maires des deux communes de Le Bourdet et de Prin-Deyrançon. A l'ordre du jour, des échanges eurent lieu autour de la préservation de la biodiversité et du développement durable, plus particulièrement l'alimentation durable sur nos territoires.

Enfin, le documentaire «L'éloge de la haie» de Gilles Luneau a été diffusé en fin d'après-midi.

*Caroline Morin, Vice présidente de la commission environnement - Le Bourdet*

# Octobre Rose: une marche au Bourdet



La commune de Le Bourdet a reçu ce matin mardi 14 décembre une représentante de la Ligue contre le Cancer des Deux-Sèvres, Mme Buisine, pour lui remettre un chèque global de 180,00 euros, représentant la somme des dons en espèces et chèques des habitants de Le Bourdet, collectés à l'occasion de notre Marche Rose pour Octobre Rose, le samedi 16 octobre.

De gauche à droite : Françoise Clisson, Adjointe au maire, chargée du Lien social et de la Santé publique, Mme Buisine de la Ligue, Clément Cohen, Maire de Le Bourdet.

# Le Petit marché au Bourdet

Ou plutôt les marchés au Bourdet puisque deux projets sont en cours.

L'un a vu le jour, partiellement, le marché du mercredi. Depuis le mois de novembre, le « cochon joyeux » s'installe tous les mercredis soir sur le parking de l'école de 17h à 20h. Aymeric RIOT vend sa charcuterie artisanale, fabriquée de façon traditionnelle. Avec Aymeric, l'adage « Dans le cochon, tout est bon » est bien vérifié. Et en plus, il vous servira avec toute sa gentillesse naturelle.

La NR, 08/12/2021

## Le mercredi après-midi c'est le Cochon Joyeux

Publié le 08/12/2021 à 06:25 | Mis à jour le 08/12/2021 à 06:25



Clément Cohen, Aymeric Riot et Françoise Clisson.  
© Photo NR

Un maraicher de Surgères Damien ROUCHIER vient depuis décembre vendre ses légumes et ses fruits. Une partie est de sa production. Ayant acquis récemment 2 hectares supplémentaires, il va augmenter ses récoltes locales. Vous y verrez aussi suivant le temps, « les semeuses de lumière ». Ingrid Sauvignon est agricultrice en plantes aromatiques et médicinales à Saint Georges de Rex. Elle vend ses plantes naturelles cultivées Bio pour le bien-être et le soulagement du corps. Et pendant les fêtes de Noël, Catherine Lechat qui propose ses réalisations, couture et bijoux. Aussi pratiques que jolies, elles font des cadeaux toujours appréciés. Nous espérons voir grandir le marché, avec la participation d'un fromager, d'un producteur de miel et pourquoi pas d'autres producteurs locaux. Un marché festif le vendredi soir est notre second projet.

La réflexion est en cours mais notre projet initial était de proposer un marché festif le vendredi soir, du printemps à l'automne. Plusieurs commerçants ont déjà été contactés par Karine.

Nous cherchons des tables et des chaises pour que les gens puissent s'installer. L'« apéro Bourdetais » serait le moment de détente du vendredi soir. Nous verrons avec les commerçants pour déterminer la fréquence de cette rencontre. Nous rappelons aussi que PIZZAV nous régale de ses pizzas aussi variées que bonnes tous les mardis soir.

Françoise Clisson, 3<sup>ème</sup> Adjointe de la Mairie du Bourdet

# Urbanisme dans la commune

## Pourquoi un Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Déplacements (PLUi-D) ?

Depuis le 1er décembre 2015, Niort Agglo dispose de la compétence PLU, Plan Local d'Urbanisme, à l'échelle du territoire des 40 communes. Cette compétence de l'Agglomération inclut l'élaboration d'un PLU intercommunal voué à se substituer aux documents d'urbanisme en vigueur dans les communes. Le 14 décembre 2015, le conseil d'agglomération a décidé d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) intégrant le Plan de déplacement urbain. Il prend donc la forme d'un PLUi-D («D» pour déplacement).

Le PLUi-D est un document d'urbanisme à la fois stratégique, réglementaire et prospectif, élaboré et appliqué à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Il exprime un projet qui correspond à une vision du territoire de Niort Agglo à horizon dix ans. Il traduit réglementairement le projet Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

## Exploration du PLUi-D

Lancé début 2021, le PLUi-D se substituera aux documents existants à horizon 2023.

Le calendrier prévisionnel :



Depuis le début de l'année 2021, des élus du Conseil municipal se sont investis sur le sujet, afin de participer pleinement à l'élaboration du PLUi-D. Un groupe de travail a été créé par la Vice-présidente de la Commission Travaux et Urbanisme afin de suivre la procédure et vérifier sur le terrain communal la concordance, avec les éléments cartographiés et les propositions de zonages des services de Niort Agglo.

Ils ont arpenté le territoire de la commune pour recenser, vérifier et valider, les éléments du patrimoine naturel et remarquable à préserver, les éléments de découpage des différentes Zones Urbaines, A Urbaniser, Agricoles et Naturelles, les zones de densification et les bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination des constructions existantes dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.

Les conseillers municipaux ont été vigilants sur les futures orientations du PLUi-D, l'affectation des sols sur notre territoire et les règles qui seront applicables à la parcelle.

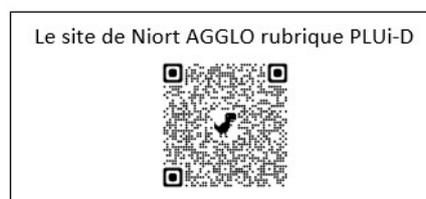
Mais les orientations du SCOT, qui visent un urbanisme raisonné et économe en espace, avec une réduction de près de 50 % la consommation foncière dans les 10 prochaines années, laissent peu de latitude sur le développement de l'urbanisation sur notre commune. **La règle de densification des enveloppes construites implique des modifications sur les zones qui pouvaient être ouvertes à l'urbanisation dans l'ancien zonage du POS.** Pour rappel, depuis le lancement du PLUi-D début 2021, le POS est caduc. En attendant et jusqu'à l'approbation du PLUi-D (fin 2023), le document d'urbanisme applicable sur Le Bourdet est le RNU (Règlement National d'Urbanisme).

Les vérifications faites sur le terrain par les élus ont pu être débattues avec les services de l'Agglo qui doivent nous fournir la cartographique du zonage définitif prochainement. L'année 2022 sera consacrée à la rédaction du règlement du zonage, pour un rendu en septembre.

Conscient des enjeux et des modifications que cela peut impliquer, pour notre commune, les habitants et les propriétaires fonciers, **il est prévu une concertation publique courant 2022.** Elle permettra de vous expliquer les nouvelles orientations et ce que cela implique en détails. Nous vous informerons de la date dès qu'elle sera programmée par Niort Agglo.

Enfin, il convient de préciser qu'un document donnant les lignes générales et encadrant le futur PLUi-D, dénommé PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) devrait être voté prochainement par les élus de l'Agglo. Le projet de PADD, qui sera soumis au vote, est disponible à la Mairie, et peut être consulté ou fourni par courrier électronique sur simple demande.

En attendant nous sommes à votre disposition pour répondre à vos interrogations, **vous pourrez aussi trouver des informations sur le site de la commune ou sur le site de Niort Agglo, en scannant les QR Codes suivants :**



## le bourdet

### Les élus planchent sur le futur

Parmi les tâches qui se présentent aux élus, figure le PLUi-D (plan local d'urbanisme intercommunal-déplacement) mis en place par Niort Agglo, devant dessiner le développement futur du territoire dans le respect des principes du développement durable, avec pour échéance décembre 2023 pour l'approbation en conseil d'agglo.

Un travail minutieux est engagé, en relation avec les services techniques de la collectivité. Ils s'attachent à défendre au mieux les intérêts de la commune, tant dans une perspective globale, urbanistique, paysagère et environnementale, que vis-à-vis des habitants, certains propriétaires pouvant se trouver, après la future approbation du document intercommunal, avec des parcelles devenues inconstructibles ou constructibles sous conditions restrictives.

« Les conseillers municipaux sont vigilants sur les futures orientations du PLUi-D, l'affectation des sols sur notre territoire et les règles qui seront applicables à la parcelle. Mais ces intentions seront fortement calées sur le Scot (schéma de cohérence territoriale), qui vise un urbanisme raisonné et économe



Autour de la table, Françoise Clisson (à gauche), Nathalie Perelle et Clément Cohen.

en espace, avec une réduction de près de 50 % la consommation foncière dans les dix prochaines années, a expliqué Nathalie Perelle, conseillère déléguée et vice-présidente de la commission travaux-urbanisme. Elles laissent peu de latitude sur le développement de l'urbanisation sur la commune. La règle de densification des enveloppes construites implique des modifications sur les zones qui auraient pu être ouvertes à l'urbanisation dans l'ancien zonage du Pos (plan d'occupation des sols), devenu caduc. En attendant et jusqu'à l'approbation du PLUi-D (fin 2023), le document d'urbanisme appli-

cable sur Le Bourdet est le RNU (règlement national d'urbanisme). »

Une tâche fastidieuse pour les élus pour tenir compte de l'impact, de la spécificité des lieux (arbres et haies remarquables à préserver, ainsi que le patrimoine), de la délimitation des chaînes de densification possibles dans le village. De nombreuses étapes seront à franchir telles l'élaboration des propositions, la saisie du conseil municipal, la concertation publique jusqu'à fin décembre 2022 dans le calendrier actuel fixé, pour aboutir à la décision finale qui reviendra à Niort Agglo.

Nathalie PERELLE

Vice-Présidente de la commission Travaux  
Déléguée à l'urbanisme

**Article Nouvelle République**  
**le 4 janvier 2022**



## Miss Vitriol, une artiste de la commune

Miss Vitriol s'est installée depuis quelques mois dans la commune de Le Bourdet. De son vrai nom Cécile Roué, Miss Vitriol est une femme étonnante, une artiste mais pas seulement. Comme vous allez le découvrir dans ces lignes, elle a plusieurs « cordes à son arc ». Choissant d'abord la peinture sur toile (c'est d'ailleurs à elle que l'on doit la superbe toile disposée sur la façade de la mairie à l'occasion d'Octobre Rose), elle s'est orientée par la suite vers d'autres supports surprenants.

### Peux tu commencer par te présenter,

**Miss Vitriol :** Globalement, je me définis comme créative multi-supports. J'ai plusieurs métiers sur un profil. Je suis graphiste, directrice artistique en communication visuelle depuis 15 ans environ. Et en parallèle, je suis artiste plasticienne. J'ai également travaillé dans l'événementiel en organisation, en scénographie et en réalisation de décors. Mais tout découle en fait d'un seul et même profil. Je résous des problématiques avec des supports visuels. C'est pour ça que ça prend différentes formes. Il y a les supports visuels numériques, donc tout ce qui est la création de sites, les supports de communication, le marketing. Et puis artiste plasticienne parce que ça, c'est mon premier amour. Mais c'est le plus compliqué à concrétiser, le métier d'artiste. Il y a beaucoup de monde et très peu d'élus. C'est vrai que c'est beaucoup de travail, de prise de risque, énormément de doutes. Mais c'est prenant, c'est viscéral. C'est donc pour ça que je me définis comme créative multi-supports. Je travaille beaucoup avec des clients sur du sur-mesure même en tant qu'artiste. J'adore travailler avec les projets des gens et trouver la solution visuelle en plus de mes propres projets et des choses que j'ai envie de proposer. Et j'adore ça. J'adore travailler avec des contraintes. Cela pose un cadre, une direction et de ça, on doit faire quelque chose. Ce sont des défis permanents. C'est tout le temps un jeu. Et c'est ça qui fait que mes métiers évoluent en fonction de ce que je trouve sur ma route.

### Est-ce que tu es une artiste engagée aussi ?

**Miss Vitriol :** Oui, sur pas mal de choses que j'ai pu faire soit en tant que salariée ou en tant que bénévole ou en free lance, j'aime bien m'engager dans quelque chose qui a du sens parce que ça, ça fait vraiment le bonus. Par exemple, sur des structures événementielles où j'étais salariée. Ces structures là, elles défendaient certaines positions politiques par rapport à l'écologie, au développement durable et par rapport aux matériaux. On utilisait beaucoup de matériaux de récupération. Il y a toujours une question de sens dans la création quelle qu'elle soit même dans le marketing. Mais le marketing, pour le coup ça défend rien à part des produits. Ce que j'ai jamais c'était travailler avec des contraintes fortes pour des marques et des enseignes. C'était un défi, il y avait une rigueur, un challenge. Et au bout d'un moment, je me suis dit qu'ils vendaient des trucs qui ne servent à rien à des prix pas possible. Je me suis dit plutôt que de lâcher complètement ce métier là, fais en autre chose. Du coup là, je suis en train de réorienter la partie graphisme et direction artistique en communication visuelle à destination des artistes. Et il y a un besoin réel de la part des artistes qui sont peu équipés en sites, en porte-folio... Et comme j'ai la chance d'être à la fois artiste et graphiste. J'ai fait mon site, mes supports. Je suis autonome. Mais il y a pleins d'artistes qui n'ont pas cela et ils sont bloqués à un moment donné. Et c'est là que je peux les aider.

### Et ton projet d'atelier...

**Miss Vitriol :** L'idée de cet atelier qui va se faire ( le chantier va commencer au premier trimestre 2022 ), c'était de trouver une maison où l'on puisse faire un espace atelier ouvert au public.

parce que la personne qui va passer la porte qu'elle soit à faire du tourisme dans le Marais poitevin, qu'elle habite dans le village et est curieuse de savoir ce qu'il s'y passe ou encore quelqu'un qui vient d'un peu plus loin qui connaît mon travail et qui vient exprès, le principal c'est que ça soit ouvert aux gens. Après, je sais très bien que ce ne sera pas mon canal de ventes. D'ailleurs ce n'est pas un commerce. C'est un espace de travail ouvert où les gens peuvent rentrer s'ils en ont envie. Je suis là. Je propose ça. C'est ouvert. Aussi dans cet espace là, je me suis dit que ce serait sympa de recevoir des artistes et leurs projets sur cette idée de communication pour les artistes et de les promouvoir, de faire des expos aussi dans le jardin. C'est un lieu finalement qui sera proche de mon profil. C'est à dire proposer plusieurs choses en un seul endroit. J'aimerais bien proposer des ateliers de peintures. On peut tous s'exprimer, venir apprivoiser certains outils et en faire ce qu'on a envie. Dans les cours que j'ai envie de proposer, ce ne sont pas forcément des cours académiques. C'est plutôt d'aller déverrouiller des choses chez des gens qui sont déjà un peu curieux. Parce que c'est avant tout un moyen d'expression. Il y a pleins d'idées qui sont là et on verra comment les mettre en place et s'il y a des gens qui y répondent ou pas. Je me sens prête à transmettre ça et puis à rencontrer l'autre.

### Tu parles multi-supports, mais justement quels supports ?

**Miss Vitriol :** D'abord, la peinture sur toile. C'était ma première démarche artistique quand j'avais une vingtaine d'années. Je viens de ça. De plus en plus sur des grands formats. Et puis, il y a l'os et le crâne. Je fais des customs sur de vrais crânes d'animaux. Il y a une démarche. C'est à la fois la renaissance dans la mort. C'est leur donner une deuxième vie voire une troisième vie. En effet, certains étaient d'anciens trophées de chasses. Je propose autre chose. C'est de se remémorer leur beauté, leur force. La mort fait partie de la vie. Et c'est plutôt la manière dont c'est perçu. Mais la mort, c'est universelle. Moi, je propose justement de faire un détour par l'animal. Cet animal, il a eu une force, une présence. Quelque chose qu'on oublie parfois de regarder. Et derrière, il y a aussi des questionnements sur l'élevage intensif, sur le choix délibéré de préserver certaines espèces et d'en abattre d'autres par milliers. En tant qu'humains, c'est très particulier, notre rapport avec notre environnement et avec les animaux. On est ambivalent. On est à la fois dans la maîtrise absolue de tout contrôler, de détruire et en même temps de préserver. Donc, moi je propose aussi cette réflexion là. Après, dans mon travail, il y a toujours des réflexions qui me sont propres, qui sont transformées, traduit avec un travail plastique. Je propose ça. Il y a cette force là. Est-ce-que ça fait échos ? Est-ce-que ça fait miroir ? Est-ce-que ça fait imaginer encore d'autres choses ? C'est ça aussi qui est génial. C'est le côté émotionnel et puissant de l'oeuvre. La personne s'approprie ce qu'elle y voit, ce qu'elle ressent en fonction de ses sensibilités. C'est essentiel. Je ne pensais pas, quand j'ai commencé mon travail sur les crânes, que cela allait toucher autant de gens. Et ce n'est pas morbide. J'avais envie d'apporter de la lumière et c'est ça qui touche. Quand je travaille sur un crâne, quelque soit l'espèce : béliers, taureaux, sangliers... Je sens que c'est puissant. Je m'imagine l'animal vivant, sa posture, parfois son caractère. Sur des crânes d'une même espèce, les expressions sont différentes. C'est incroyable. Et donc je vais aller marquer davantage certaines lignes, certaines dynamiques pour accentuer des expressions. Il y a certaines personnes, quand elles font des commandes sur-mesure, pour elles, c'est un peu comme un talisman. Je le sens. C'est un peu comme : « cet animal doit me représenter dans ma force... » il y a une transposition de la personne chez certains. C'est comme une protection, un totem. Ce n'est pas que de la déco même si je travaille aussi en fonction de l'ambiance, des couleurs, de l'intérieur des gens. Cela va m'amener des infos. Le crâne va être travaillé en fonction de ça et il va s'inclure chez la personne. Généralement la personne sait déjà à quel endroit elle va le mettre. Je vais un petit peu parler avec elle, essayer de sentir qui est cette personne. Et c'est toujours très sincère, vraiment. Parce que quand les gens viennent rencontrer des artistes, ils sont sincères. Ils ont en face d'eux un artiste qui amène sa vulnérabilité, qui essaye de la transformer. S'il y a un moment où l'on peut être soi-même, c'est en rencontrant l'art. Donc, c'est hyper intéressant de travailler comme ça. Le sur-mesure avec les crânes, c'est incroyable. Et pourtant, on parle de la mort. Mais il y a une rencontre, et souvent de belles rencontres, une vie et je trouve cela très symbolique. L'oeuvre est très symbolique et il y a quelque chose qui lie l'artiste et le public. Et ça, c'est magique.

**Le temps est passé. La conversation s'achève... Mais parfois il y a comme des moments suspendus où l'on est transporté vers un univers stupéfiant. Miss Vitriol, cette femme sincère et lumineuse nous a dévoilé ses multiples facettes et son talent. Et je l'en remercie.**

# Brûlage de végétaux et autres déchets



Un certain nombre d'incivilités est remonté à la mairie concernant le brûlage de végétaux et autres déchets ménagers durant la journée et pendant la nuit.

Les papiers, emballages, cartons, etc... sont considérés comme des déchets ménagers, or il est interdit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Brûler ses déchets verts dans son jardin est interdit, sauf rares exceptions. En principe, les particuliers n'ont pas le droit de brûler à l'air libre l'herbe, les feuilles mortes et autres résidus verts issus de leur jardin.

Cette interdiction de brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment) .

Dans certains cas, cette interdiction peut être levée, en effet, à titre dérogatoire il est autorisé de brûler ses déchets verts entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 mai sous réserve de respecter une distance de 200 mètres minimum d'une zone boisée et de 50 mètres de toute construction et l'opération ne pourra avoir lieu par vent défavorable vis à vis des habitations voisines (ou hangars, voies ouvertes...).

Dans tous les cas, une déclaration de la mise à feu doit être faite auprès du maire, indiquant la date, le lieu et l'heure de celle-ci.

**En cas de non-respect, une contravention de 450 € peut être appliquée (article 131-13 du nouveau Code pénal).**

**Nous tenons également à rappeler que les conteneurs à la salle des fêtes sont sous vidéo surveillance et que tout dépôt de déchets en dehors des conteneurs prévus à cet effet sera sanctionné d'une contravention.**

**Une déchèterie est à disposition Le Haut Pié Blanc 79210 Prin-Deyrançon.**

# Travaux de la commune

## **Travaux sur la stabulation**

Fin août 2019, l'abri d'hivernage a subi un sinistre par incendie qui a ruiné tout le bâtiment.

Etant assurée auprès de la SMACL, la commune a déclaré ce sinistre et reçoit un premier paiement, partiel, suite à avis d'experts, pour indemnisation en mai 2021. Elle bénéficie également d'une subvention de Niort-Ag-glo (CAN).

Après un dépôt de demande de permis de construire et une étude de sol – double procédure obligatoire – pendant l'été 2021, les travaux de démolition puis de construction du nouvel abri d'hivernage débutent fin septembre 2021.

La charpente et le bardage bois sont terminés début décembre 2021. La suite des travaux s'engage sous clos-cou-vert en place.

Le bâtiment sera complètement achevé et réceptionné le 8 janvier 2022.

**Inauguration prévue le 15 janvier à 11h.**

## **Travaux rue du Bief**

Les travaux d'enfouissement ayant eu lieu rue Du Fief durant l'été 2021 sont terminés avec la suppression des poteaux électriques, nous attendons encore l'intervention d'Orange pour supprimer les poteaux encore présents (fibre optique).

La présence discrète des nouveaux candélabres sur les façades des habitations apportent de la modernité ainsi qu'une totale satisfaction sur l'éclairage de la rue.

Le nouveau chantier qui débutera en 2022 rue de l'église permettra d'apporter une cohérence sur l'éclairage et une harmonisation.

Mickaël Fossoul, 2ème Adjoint de la Mairie de Le Bourdet



**la stabulation reconstruite  
du sentier de la Maraîchine**

# Du côté de l'école

L'association des parents d'élèves LE BOURDET PRIN (APE) se donne pour but d'améliorer la vie scolaire des enfants des deux écoles Le Bourdet - Prin Deyrançon.

Pour y arriver, elle organise différentes manifestations tout au long de l'année scolaire : vente de madeleines BIJOU, photographies individuelles et fratries pour les enfants, projet pour les fêtes des mères et des pères ... Les fruits de ces opérations sont réutilisés pour participer directement au cadre de vie de la scolarité de vos enfants :

Achat d'une structure de jeux pour les maternelles et de paniers de basket pour l'école élémentaire, co-financement d'un spectacle avec le centre de loisirs de Mauzé sur le mignon, organisation d'un spectacle avec la compagnie Les Pieds dans l'O, chèques donnés chaque année aux directrices d'école afin de financer les activités scolaires.

Composée de bénévoles donnant chacun un peu de leur temps, l'APE s'enrichit des expériences de tous afin de bâtir des projets autour de la scolarité de vos enfants.

Cette année, le bureau élu se compose comme suit : Secrétaire : Hélène D'ALESSANDRO ; Trésorier : VERGNAUD Romain ; Président : DUPUI Frédéric.

L'adhésion à l'APE est ouverte à tous ceux qui ont à cœur le développement et l'enrichissement de la vie scolaire de nos enfants. N'hésitez plus et rejoignez-nous !

**APE LE BOURDET PRIN**

**Par son Président**

**Frédéric DUPUI**

## Les habitants du Bourdet

MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON	
<b>Bourdet (Le) ....</b>	Bourdetais
<b>Mauzé-sur-le-Mignon .....</b>	Mauzéens
<b>Petit-Breuil-Deyrançon (Le) ...</b>	Brolliens
<b>Priaires .....</b>	Priairais
<b>Prin-Deyrançon .</b>	Prinois
<b>Rochénard (La) .</b>	Rochenardais
<b>St-Georges-de-Rex</b>	Rexois
<b>St-Hilaire-la-Palud .....</b>	Paludéens
<b>Usseau .....</b>	Uxellois

Selon le recueil officiel des actes administratifs de la Préfecture, depuis janvier 1955, les habitants de la commune de Le Bourdet doivent être appelés des BOURDETAIS (et BOURDETAISES).

# Le Téléthon 2021

Engagée avec le Centre socioculturel Mauzéen, la Commune du Bourdet a participé au Téléthon 2021, de façon originale. En effet, sous la houlette de Cécile, « Miss Vitriol » de son nom d'artiste, une magnifique fresque a été réalisée. Elle représente le logo du Téléthon. Sur deux matinées, les enfants de l'école maternelle du Bourdet ont peint le fond avec de jolies couleurs de gouache. Puis le vendredi 3 décembre après-midi et le samedi matin, les plus grands et les adultes ont pu compléter l'œuvre avec des peintures acryliques. De jeunes talents se sont révélés. Nous avons aussi accueilli la caravane du Téléthon emmenée par les pompiers, samedi matin. Tous ont repris des forces autour des tables garnies et du traditionnel chocolat chaud. Nos jeunes conseillers ont suivi la caravane jusqu'à Prin Deyrançon. La fresque est exposée à l'école du Bourdet, elle est visible de l'extérieur. Merci à Cécile pour son accompagnement et pour nous avoir fait partager son talent.

Françoise Clisson, 3<sup>ème</sup> Adjointe de la Mairie de Le Bourdet



# Les mots du Conseil Municipal des Jeunes



## Article rédigé par les jeunes conseillers de la commune :

Nous avons participé à la journée « Développement durable » pour nous amuser : Land 'art, dessin, cuisine. On aimerait le refaire. Nous pensons que ça nous a appris à moins jeter et à récupérer la nourriture : les déchets de légumes, le pain dur...

### RECETTE

Restes de pain

Gâteau de pain salé (comme un cake ou une tarte)

Ingrédients (pour 6 personnes) :

- 250 grammes de pain
- 500 ml de lait
- 3 œufs
- 100 grammes de gruyère
- 300 grammes de garniture : jambon, thon en boîte, olive, féta, ciboulette, persil (au choix...)
- Sel, poivre, épices (au choix)

Coupez le pain en petits dés que vous placerez dans un grand saladier avec 500 ml de lait. Mélangez et laissez reposer trente minutes. Battez les œufs en omelette et ajoutez-les au mélange pain + lait. Salez, poivrez et ajoutez un peu de noix de muscade râpée. Découpez les éléments pour la garniture.

Ajoutez-les avec le gruyère à la préparation. Versez dans de petits moules individuels ou dans un moule à cake ou à tarte préalablement beurré.

Enfournez à four chaud et laissez cuire pendant environ 20 minutes pour les versions individuelles et 30 minutes pour la version grand format. Les temps sont à adapter en fonction des moules et de votre four. Se déguste chaud, tiède ou froid.



Lors de la Journée du développement durable

Nous avons voulu décorer la mairie (intérieure et extérieure) pour Noël. Ça été réalisé.



Nous avons demandé de remettre la machine à pain, une « blindée » pour qu'elle ne soit pas vandalisée. A ce propos, il faut parler de l'hôtel à insectes car ça nous dérange qu'il soit cassé, que des gens l'aient abîmé.



Notre projet de « City parc » avance. Il faut trouver le bon emplacement, à la salle des fêtes ou derrière l'école. Il sera en synthétique. Nous allons rencontrer une seconde entreprise des Deux Sèvres pour la construction et le prix, car la première ne nous a pas plu. Celui de FORS est super.

Nous participons aux événements par exemple le Téléthon. Nous avons bien aimé peindre la fresque et accueillir la caravane du téléthon.

Nous allons organiser un troc-plantes le 3 avril de 9h à 12h qui consistera à échanger des plantes et des graines. Pouvez-vous garder des graines et mettre des plantes en godets pour nous aider ? Le troc-plantes est fait pour que tous les jardins aient de la verdure et des fleurs.

Nous avons beaucoup de projets pour la commune.

**Malo, Malvyn et William**  
*Jeunes Conseillers municipaux de Le Bourdet*

# Histoire locale :

## Les sapeurs-Pompiers

En 1811, à la suite de l'incendie de l'ambassade d'Autriche à Paris, Napoléon Ier crée le bataillon des sapeurs-pompiers de Paris, par décret impérial du 18 septembre, à partir des compagnies de garde-pompes, qui avaient été créées en 1716. Dans ce décret apparaît ainsi pour la première fois le terme sapeur-pompier.

Le mot « sapeur » est dérivé du verbe latin saper qui signifie abattre un édifice par la base. Au Moyen-âge, la majorité des habitations était en bois. En cas d'incendie, les sapeurs devaient abattre les bâtiments voisins à la hache pour empêcher la propagation du feu.

A la fin du XVIIème siècle, les premières pompes à incendies sont introduites en France grâce à François Dumouriez du Perrier. En 1699, Louis XIV lui en accorde la construction et la fourniture exclusive. En 1716, une ordonnance royale le nomme directeur des pompes à incendie, à la tête d'un corps d'une soixantaine de gardes-pompes dotés d'un uniforme et d'un drapeau, les « Gardes-Pompes ». Efficace, ce service se délita cependant sous la Révolution.

Au XVIIIème siècle, se développent les lances à incendie alimentées par des pompes. En même temps, se structurent les services de lutte contre l'incendie, et le « garde pompe » sera communément nommé « pompier ». En 1826, un liseré rouge est obligatoirement ajouté sur la couture médiane du pantalon du sapeur-pompier - mesure qui visait au départ à empêcher les sapeurs-pompiers, qui ne disposaient alors que de faibles revenus, de porter le pantalon de leur tenue militaire pendant leurs permissions.

En 1925, les sapeurs-pompiers deviennent des agents civils sous l'autorité du ministère de l'intérieur, à l'exception des militaires du régiment des sapeurs-pompiers de Paris. Leurs missions sont élargies et incluent désormais « les secours, tant contre les incendies que contre les périls ou accidents de toutes natures menaçant la sécurité publique ». Le service public d'incendie et de secours est ainsi créé ; depuis sont distingués les sapeurs-pompiers professionnels et les sapeurs-pompiers volontaires.

En 1938, les services de secours et de défense contre l'incendie sont réorganisés au niveau intercommunal ou départemental. En 1955 les services départementaux de protection contre l'incendie deviennent des établissements publics dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Leur rôle est de coordonner l'action des centres communaux. En 1984, les sapeurs-pompiers sont tous intégrés dans la fonction publique territoriale par la loi. Quatre décrets de 1990 fixent leur statut particulier et les répartissent dans les trois catégories A, B et C. Depuis 1992 et 1996, les sapeurs-pompiers ne sont plus gérés par les communes, mais par les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Le Département est chargé de la gestion financière et administrative du SDIS, tandis que l'Etat, via la préfecture, a pour responsabilité la gestion opérationnelle des secours à l'échelle départementale.

Aujourd'hui, les pompiers, « soldats de la vie », interviennent dans toutes les crises. Ils doivent 1/ agir sur les causes qui provoquent les incidents dommageables aux habitants et aux biens ; 2/ mettre en place des moyens de secours. Ce sont aussi des « soldats du climat ». Ils ont pour devise « Courage et dévouement ». Le corps des Deux-Sèvres, placé sous le patronage de sainte Barbe, dont la fête est le 4 décembre, depuis la IIIème République, comporte 228 sapeurs-pompiers professionnels, 1 370 sapeurs-pompiers volontaires et 64 personnels administratifs, techniques et spécialisés. Depuis 2021, la commune de Le Bourdet est rattachée au centre de secours de La Courance – Beauvoir à Amuré (et non plus à celui de Mauzé).

Pour en savoir plus, par courrier postal ou électronique : CPI La Courance, Lieutenant Vincent MADIÉ, Route du Bourdet - La Gorre 79210 – Amuré, chef.lacourance@sdis79.fr, Mobile : 06 26 34 11 07

# Histoire locale : Les sapeurs-Pompiers



Pompe incendie Le Bourdet

-

Probablement années 1950  
(fonctionnant avec un moteur de  
voiture Peugeot)



# Agenda 2021 - Les événements organisés par la mairie

(sous réserve et en fonction des conditions sanitaires liées à la crise sanitaire du covid)



- **Report de l'inauguration de la nouvelle stabulation et abri d'hivernage en 2022 (date inconnue).**

- **Voeux du Maire**, samedi 8 janvier.

**Événement annulé en raison de la crise sanitaire.**

- **Le repas des aînés**, dimanche 6 février.

- **Nuit de la Thermographie**, mercredi 2 mars - Le Bourdet

- **Troc-plantes**, organisé sur l'initiative du CMJ.

- **Marché de producteurs locaux**, 2 vendredis par mois, d'avril à octobre 2022.

- **1er tour - élection présidentielle**, dimanche 10 avril 2021.

- **Pâques - Chasse aux oeufs à la Maraîchine**, dimanche 17 avril (ou option sur samedi 16 ou lundi 18).

- **2ème tour - élection présidentielle**, dimanche 24 avril.

- **Commémoration du 8 mai 1945**, le 8 mai 2022.

- **1er tour élections législatives**, dimanche 12 juin.

- **2ème tour élections législatives**, dimanche 19 juin.

## Vivre ensemble au Bourdet

### - Signaler un animal errant

Si vous voyez depuis plusieurs jours un animal errer dans votre quartier, contactez le refuge fourrière de la Ville de Niort.

- Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques), sont autorisés uniquement :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Vous subissez des nuisances sonores ?

Recherchez d'abord une solution amiable avec l'auteur du bruit. En cas de difficulté, vous pouvez faire appel au service municipal de médiation sociale.

### - Consignes d'utilisation des conteneurs :

Les conteneurs collectés le matin doivent être sortis la veille au soir ou avant 5 h le matin du jour de collecte. Ils doivent être rentrés au plus tard en fin de journée. Pour les collectes ayant lieu le soir, les conteneurs doivent être sortis entre 16 h et 19h et rentrés au plus tard le lendemain matin avant 10 h. Ne déposez pas de sacs en dehors du bac (ils ne seront pas collectés). Présentez-le fermé, poignées face à la chaussée. Ne laissez pas stationner votre bac dans la rue en dehors des heures de collecte. Une fois vidé, n'oubliez pas de le rentrer.

Près de la salle des fêtes, veuillez respecter les usages des différents conteneurs et ne pas déposer d'ordures à côté des conteneurs.

### - Que faire de ses déchets verts ?

Il est possible de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps, de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune (déchetterie ou collecte sélective).

Il est interdit de les brûler à l'air libre, de les brûler avec un incinérateur de jardin. Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit. Toutefois, des dérogations peuvent exister dans la commune que vous habitez s'il n'y a pas de déchetterie ou de collecte sélective des déchets verts, ou s'il y a une obligation de débroussaillage, ou si un plan de prévention des risques incendie de forêt (PPRif) s'applique..

# Etat civil - juillet à décembre 2021



## DÉCÈS:

- M. JEAN Jany René décédé le 13/08/2021
- Mr TIRÉ décédé le 31/12/2021
- Mr RICHARD Patrick décédé le 28/12/2021

## MARIAGE

- Mr Barreau Christopher et Mme Bouniot Angélique célébré le 21/08/2021
- Mr Fourmy Cédric et Mme Pinçon Laure célébré le 02/10/2021

## NAISSANCES :

- NUN Gauthier né le 23/07/2021
- BRIARD Côme né le 21/07/2021
- MALIQUE Johanna née le 05/08/2021
- VRIGNAUD Naël né le 28/08/2021
- CHARRIER Juliette née le 18/11/2021
- FOURMY Charly né le 04/12/2021
- CARAMIGEAS Madison née le 08/12/2021



## Citation de la Maraîchine - hommage à Pierre Rabhi

**Pierre Rabhi, fondateur des Colibris,  
aimait beaucoup citer cette légende :**

Un jour, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : «Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu !»

Et le colibri lui répondit : «Je le sais, mais je fais ma part.»

## INFO - URBANISME DANS LA COMMUNE

Le lotissement des jardins a été durant une décennie le village des irréductibles Bourdetais ....

Le syndicat de copropriété avait décidé à l'unanimité de rétrocéder la voirie et les espaces verts à la commune. Depuis le 20 avril 2021 c'est chose faite ; une délibération du conseil municipal actant du principe du transfert de propriété et de ses conditions. ... Les voies acquises seront classées dans le domaine public routier de la commune.

**Vous êtes chef d'entreprise, artisan, commerçant sur la commune de Le Bourdet et vous souhaitez apparaître sur l'annuaire réalisé par la commune sur son nouveau site internet.**

**Inscription par mail : [communedubourdet@orange.fr](mailto:communedubourdet@orange.fr)**

**Bulletin rédigé par :** Clément Cohen, Françoise Clisson, Mickaël Fossoul, Laetitia Lambert, Karine Lehuédé, Caroline Morin, Nathalie Pérelle, Anne Ulvoas.

**Directeur de la publication :** Clément Cohen.

# La commune de Le Bourdet

## en pratique

Le secrétariat de la commune est ouvert au public :

**du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30**

**05 49 04 80 43**

**communedubourdet@orange.fr**

**<https://www.lebourdet.fr>**



**Retrouvez le bulletin municipal sur le site de la commune**

**La commune prête des tables et des bancs.**

**Pour tout renseignement s'adresser au secrétariat aux heures d'ouverture.**

**Permanence des élus :**

**Maire :**

**du mardi au vendredi de 10h30 à 12h et sur rendez-vous.**

**Adjoints : sur rendez-vous.**

**Actualité de la commune sur le compte facebook Mairie du Bourdet.**

